



Installateur en chauffage central

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise installateur en chauffage central et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Formations adultes

Description

Un métier chaleureux

Spécialiste du chaud et du froid, vous alliez confort et économie d'énergie.

Sous les directives d'un patron, vous installez, réglez, entretenez et réparez les installations en chauffage central. Du montage de tuyaux à l'entretien d'un brûleur en passant par le raccordement au chauffe-eau, vous mettez votre expertise au service du confort du client et de la fonctionnalité des espaces à chauffer.

Vous travaillez dans une entreprise d'installation en chauffage central qui se charge du confort du bâtiment de ses clients.

Le métier d'installateur en chauffage central est un mélange d'ingéniosité, de dextérité et de technicité.

Journée type

Vous réalisez le tracé des canalisations, les fixes et les raccorde aux éléments de l'installation : chaudière, boiler, pompes, vannes et radiateurs. En collaboration avec l'électricien, vous reliez l'installation aux réseaux d'énergie : électricité, eau et gaz.

Vous êtes amené également à installer la climatisation et à placer les matériaux d'isolation. Vous placez des système anti-incendie, pompes à énergie solaires et appareils de traitement d'eau.

Vous assurez l'entretien et la réparation des installations.

Métier du bâtiment en constante évolution, vous vous tenez au courant des nouvelles tendances et techniques. Soucieux de préserver l'environnement, de nouveaux matériels, de nouvelles possibilités de réglage et de programmation permettent d'augmenter le rendement. Ainsi la nouvelle installation permet une économie d'énergie tout en limitant les émissions de gaz.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre entreprise en installation de chauffage central
- Travailler comme artisan dans une entreprise en installation de chauffage central
- Vous perfectionner dans une technique propre à l'installation de chauffage central

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être installateur de chauffage central ?

Tu dois être rigoureux, résistant et polyvalent.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année (= année préparatoire) : quelques mercredis (18h00 à 21h30) + quelques vendredis (09h00 à 16h30) + quelques samedis (09h00 à 16h30) + 6 vendredis ou lundis (17h30 à 21h00 : cours de soudure).
- 2^{ème} année : samedi (09h00 à 16h30) + qq vendredis (09h00 à 16h30)
- 3^{ème} année : samedi (08h00 à 15h30) + quelques jeudis (18h00 à 21h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme de 2^{ème} et de 3^{ème} années.

Le choix du créneau horaire se fait au moment de l'inscription sous réserve de disponibilité.

Programme

Cours professionnels

1^{ère} chef d'entreprise (= année préparatoire) (264h)

- Travaux en hauteur (4h)
- Organisation de chantier (14h)
- Analyse, préparation et communication (18h)
- PEB sensibilisation (y compris DD) & PEB spécifique H01 (8h)
- Conduits, canalisations électriques et boîtiers (6h)
- Tubage (VMC-Canalisations électriques) (12h)
- Canalisations (24h)
- Approvisionnement combustibles (4h)
- Canalisation soudure (oxy et semi-automatique) (24h)
- Local chaufferie (12h)
- Corps de chauffe (8h)
- Gaz (14h)
- Production d'ECS & Echangeurs (24h)
- Climatisation (8h)
- Eaux usées - Appareils sanitaires - Appareils de distribution - Appareils spéciaux - Gestion de l'eau (40h)
- Mise en service - Maintenance (12h)
- Initiation électricité (24h)
- Initiation à la régulation (8h)

2^{ème} chef d'entreprise (144h)

- Déterminer les caractéristiques thermiques d'un bâtiment (32h)
- Déterminer les générateurs de chaleur (12h)
- Concevoir une installation de production d'eau chaude sanitaire (12h)
- Concevoir le réseau hydraulique d'une installation chauffage central (12h)
- Sélectionner des émetteurs de chaleur (8h)
- Réalisation du métré d'un chantier (12h)
- Réalisation du devis d'un chantier (16h)
- Analyse technique d'un chantier (40h)

3^{ème} chef d'entreprise (240h)

- Assurer le volet administratif (16h)
- Assurer le volet financier (8h)
- Assurer le volet social (12h)
- Gestion de l'exécution technique d'un chantier (48h)
- Evaluer son entreprise (4h)
- Reprendre ou créer une entreprise (4h)
- Suivi du projet d'entreprise (20h)
- Concevoir une installation mazout (28h)
- Concevoir une installation de gaz (24h)
- Concevoir une régulation d'une installation de chauffage central (20h)
- Concevoir une installation spéciale (8h)
- Gérer la maintenance d'une installation de chauffage central (8h)

Cours de gestion (160h réparties sur les 2 dernières années)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour

vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme Chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.